

CONSULTATION INTERNATIONALE (CI 2019/G2/115)

La STEG se propose de lancer une Consultation Internationale N° 2019/G2/115 ayant pour objet :

L'ACQUISITION ET LA MISE EN SERVICE D'UN HYGROMETRE PORTATIF Y COMPRIS UN LOT DE PIECES DE RECHANGE AINSI QU'UNE FORMATION EN TUNISIE DE DEUX (02) TECHNICIENS PENDANT DEUX (02) JOURS.

Les soumissionnaires désirant prendre part à cette consultation internationale sont invités à prendre contact directement avec :

**La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
Direction Centrale de la Production et du Transport Gaz
Département Approvisionnements et passation des marchés / Division Achats
19, rue Belhassen Ben Chaâbane
1005 El Omrane - Tunisie**

Le retrait du dossier de la consultation est effectué sur présentation d'une demande écrite et le versement d'un montant non remboursable de soixante dix dinars (70 DT) en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la STEG.

Le dossier de consultation peut également être envoyé par poste, suite au virement de l'équivalent de 70 DT non remboursable au compte de la STEG N° 01001020110403194153 auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB) Rue Hédi Nouria 1001 Tunis (pour les fournisseurs étrangers).

Dans ce cas le cahier des charges sera envoyé dès la confirmation de l'établissement de l'ordre de virement.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.

Les offres doivent être envoyées par voie postale et recommandées ou par rapide poste ou déposées au Bureau d'Ordre de la STEG/DCPTG sous double enveloppes fermées et cachetées (contre décharge) à l'adresse suivante :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR CHARGE DE LA DIRECTION CENTRALE
DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ
19, RUE BELHASSEN BEN CHAABANE
1005 EL OMRANE – TUNISIE**

**CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2019/G2/115 :
L'ACQUISITION ET LA MISE EN SERVICE D'UN HYGROMETRE PORTATIF
Y COMPRIS UN LOT DE PIECES DE RECHANGE AINSI QU'UNE FORMATION EN TUNISIE
DE DEUX (02) TECHNICIENS PENDANT DEUX (02) JOURS**

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet de bureau d'ordre de la STEG/DPTG fait foi.

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

Pour les Fournisseurs locaux :

- Un certificat d'affiliation à un organisme équivalent (copie certifiée conforme).
- Un extrait du registre de commerce.
- Un certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés).

La STEG se réserve le droit de vérifier la situation fiscale du soumissionnaire à travers le système d'information disponible.

Pour les Fournisseurs étrangers :

- Un certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés).
- Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du fournisseur.
- Un extrait du registre de commerce.

Les offres resteront valables durant 60 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixée au **13 Novembre 2019 à 16H30.**

N.B : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon réglementaire le cahier des charges.